COMPTE RENDU REUNION
PRINCES NOIRS
11 Novembre 2019

Présents : Ellen, Fabienne, Seb M, Simon, François, Cédric B, Cédric C, Ben
Réunion a lieu chez Ben

- **Bilan NPN**

Signaleur à ajouter dans l'allée du château sur la première boucle
Envisager une installation dans la cour du château si le temps nous le permet
Podiums préparés avant, récompenser l'équipe la plus nombreuse
Sponsor principal (changement si les lots sont vraiment plus intéressants) et démarche à faire plus tôt
Repas : conserve-t-on les saucisses, merguez, ventrêche ? Rappeler d'amener les bols
Tickets bières ? Régulation de la boisson… Panneau d'informations avec alcotest
Demander autorisation de vente alcool à la mairie
Sécurité : 8 interventions par les secours pour soigner des entorses. Rien d'anormal.
Attention renforcer PC8 – route passante. Mettre 3 signaleurs
Fabriquer des panneaux pour les signaleurs visibles la nuit.
Accepter les enfants grande section (donc jusqu'au 31/12)
Joelette : les Foulées vertes et le jeune étaient très contents : à refaire
Propositions de parcours à faire avant mai avec autorisations propriétaires
Environ 2000 euros de bénef.

- **Préparation de l'assemblée générale**

Date : vendredi 6 décembre 2019 à 19h30
Vente de vins (20 cartons)
Proposition du bureau : NPN 2020 – 9ème édition

- **Ecole de raid : proposition de Julien et Cédric**

L'ASLR verrait la création d'une section raid affiliée à la fédération de triathlon.
+ : formation des jeunes, redynamiser l'association, nouvel axe dans le projet d'association, nouveaux adhérents enfants comme adultes, développement du raid
- : Affiliation à une fédération, gestion et réorganisation du bureau de la section raid, coût supplémentaire pour l'association, site internet à développer

Questions
Impact pour les princes noirs actuels ?
Modalité d'entrainement : rien de spécifique, stage et actions sur les week-ends ?
Prix de licences à définir pour les membres de la section ?
Obligation de se licencier pour les jeunes (quel âge) ?
Encadrement de la structure ?
Comptes à rendre à la fédération ?

- **Organisation raid**

Proposition d'organisation d'un raid de Fronsac à Camarsac sur le mois de juin.
Avec formule Expert / sportif / famille ??

Entretien téléphonique avec Claire Grossoeuvre en charge des raids à la FFTRI

Conditions
Statut : bureau de la section (ou du club) licencié (Statut type page raid)
Licences dirigeants pour le bureau
Licences loisirs
Licences compétitions
Frais de mutation : contacter la ligue en expliquant qu'on crée un club pour espérer une remise des frais de mutation

Affiliation
Affiliation club pour avoir des licenciés
Affiliation organisateur indépendante (pour les manifestations) (affiliation par manifestation (par individu)
Avantages : calendrier / assurance / matériel (dossier pref pas soumis à l'avis de la fédé mais cela reste conseillé)
Pour information à la ligue Aquitaine triathlon : conseiller technique de ligue (2 ou 3 + secrétaire)

Assurances
Vérifier auprès de l'assureur pour les PN : Responsabilité Civile + individuel accident
Licence : responsabilité Civil individuel accident uniquement sur entrainement club
Demander une assurance personnelle en plus pour les accidents hors entrainement club

Âge
Pas de limite d'âge :
Fédéral : championnat de France à partir de minimes
Jeune 18-19
Primo licence à partir de septembre
Label jeune : club structuré avec entrainement hebdomadaire (juste un label qualité)

Encadrement
Code du sport : encadrant compétent. Pas forcément diplômé mais compétent.
Personne encadrement commettre une faute et avait les compétences
Rémunération : obligation d'avoir un BP (qui n'existe pas en raid). Moniteur = brevet fédéral

Pénalités
Si retard prise de licence après le 1er janvier
Si retard à la réaffiliation après 1er décembre
Si pas d'arbitre tri (on n'en veut pas) si non pénalité.
Dérogation pour le raid car dans le sport il n'y a pas d'arbitre :
Le club fourni une personne délégué technique à la fédération pour avis sur les dossiers raid (Julien)
Le délégué technique raid expert conseil sur organisateur

Aide subvention
ANS ou CNDS : appui Jeunesse et sport et de la fédération : DD ou DR et avis de la fédé (qui peut valider)
Association d'intérêt général : mécène déduction d'impôt
Impact / éducatif / sportif / territoire … donc déduction 66%

Le bureau de l'ASLR